



CONCOURS MOBILIER BOIS EXTERIEUR

Un banc en bois bien de chez moi !

Organisé par les trois Communautés de Communes du Sud Isère :



Quels objectifs :

- valoriser les ressources et les savoirs faire locaux
- faire connaître les artisans locaux aux collectivités locales, leur donner envie d'acheter auprès d'eux
- faire monter en gamme les professionnels du territoire Sud Isère
- contribuer au développement d'une gamme de mobilier extérieur en bois local

Pour qui ?

Ouvert à tous les artisans du territoire du massif forestier Sud Isère

Quelle production ?

Un mobilier extérieur de type banc avec pour matériau prédominant le bois

Quels bénéfices pour les candidats :

- Être exposé à la fête de la forêt de Montagne 2019 (3000 visiteurs)
- Être présent sur un livret envoyé à toutes les collectivités du Sud Isère (90 communes + 3 Communautés de Communes)
- Gagner le prix du Jury

Calendrier :

Date limite d'inscription : 15 janvier 2019

Livraison des réalisations : 12 juin 2019

Renseignements et règlement du concours : m.chenevier@cdctrieves.fr - 04 76 34 49 16

REGLEMENT :

CONCOURS MOBILIER BOIS EXTERIEUR :

« un banc en bois bien de chez moi ! »

Organisé par :



CONTEXTE :

Les trois Communautés de Communes du Sud Isère (Matheysine, Oisans et Trièves) se sont réunies autour de la thématique forêt pour définir une stratégie forestière commune.

Un des axes de cette stratégie est de favoriser l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Plusieurs constats ont été réalisés sur le massif :

- de nombreuses collectivités achètent leur mobilier sur catalogue sans s'assurer de l'origine des bois
- certains artisans et scieries locales sont en capacité de proposer du mobilier bois mais qui reste traditionnel (ex table de pique-nique) et ne correspond pas toujours aux besoins des collectivités,

A partir de ces constats est née l'idée de proposer un concours ou appel à projet pour créer du mobilier extérieur en bois local de type banc, et mettre en avant les compétences des artisans du territoire.

Les créations seront exposées à la Fête de Forêt de Montagne (13 au 16 juin 2019 à l'Alpe du Grand Serre) puis valorisées au sein d'un livret mis à disposition de l'ensemble des communes du territoires. Les créations seront donc visionnées par 90 communes

COMMANDITAIRE DU CONCOURS :

Ce concours est organisé par les trois Communautés de Communes suivantes réunies au sein de la Stratégie forestière du Massif Sud Isère

- Communauté de Communes de la Matheysine
- Communauté de Communes de l'Oisans
- Communauté de Communes du Trièves

OBJECTIF DU CONCOURS

A travers ce concours les Communautés de Communes souhaitent :

- valoriser les ressources et les savoirs faire locaux
- faire monter en gamme les professionnels du territoire Sud Isère
- donner envie aux collectivités locales d'acheter auprès d'artisans locaux
- contribuer au développement d'une gamme de mobilier extérieur en bois local

MODALITES DE PARTICIPATION :

Le concours est ouvert à tous les professionnels situés dans une des Communautés de Communes de la Matheysine, du Trièves ou de l'Oisans.

Les participants peuvent s'inscrire seul ou en groupement, en s'associant avec d'autres corps de métier situés sur le territoire ou dans un rayon de 50 km (à partir des communes limitrophes).

Les corps de métiers peuvent être diverses selon les nécessités de la création (artiste, concepteur paysagiste, ferronnier, chaudronnier, serrurier, scieur...).

Un participant peut faire partie de plusieurs équipes.

Les participants restent propriétaires de leur création.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA REALISATION ATTENDUE

Chaque concurrent ou équipe devra réaliser un banc composé pour tout ou partie de bois. Il est libre d'associer d'autres matières à sa création. Le bois devra cependant être prédominant.

La création devra être reproductible facilement.

Les matériaux seront fournis par le participant.

Les matériaux utilisés devront être au maximum d'origine locale.

Plus particulièrement le bois sera massif et issu d'une essence présente sur le territoire et de préférence disponible dans les scieries du territoire.

Le candidat est libre de proposer une ou plusieurs créations.

Le banc proposé devra être adapté à un espace public extérieur. Il répondra aux besoins de durabilité (usure, intempérie...) et de sécurité des usagers. L'utilisation d'un bois de classe 3 ou 4 est recommandée. L'entretien devra être limité et la maintenance facilitée (remplacement d'éléments).

Le banc devra pouvoir être fixé au sol. Pour les besoins de l'exposition et pour sécuriser sa présentation, le prototype exposé à la Fête de Forêt de Montagne devra être sur platine.

Le candidat est libre de proposer une création pour un site urbain ou pour un site plus rural ou montagnard. Une polyvalence est néanmoins souhaitée.

Le candidat est libre de présenter s'il le souhaite un mobilier proposant des déclinaisons ou une modularité en fonction de l'échelle des sites d'accueil (banc simple, double, autour d'un arbre, en vis-à-vis...)

CALENDRIER :

Les participants devront officialiser leur participation au concours en se faisant connaître avant le 15 janvier 2019 auprès de la Stratégie forestière Sud Isère -contact Marie CHENEVIER : 04 76 34 49 16 - m.chenevier@cdctrieves.fr

A moins de 4 participants, les commanditaires du concours se réservent le droit d'annuler le concours.

Les participants devront compléter le dossier technique fourni par la Stratégie forestière avant le 30 avril 2019. Ce document permettra de présenter de manière très succincte la création (matériaux choisis, essences, provenance, prix potentiel de vente...)

Les bancs seront transportés, installés et récupérés par les soins des candidats à l'Alpe du Grand Serre pour être exposés à la Fête de Forêt de Montagne les 13, 14, 15 et 16 juin 2018.

Installation mercredi 12 juin 2018 et récupération le dimanche 16 juin 2018 après la remise des prix.

JURY et REMISE DES PRIX

Le Jury aura lieu durant la Fête de la Forêt de Montagne. Il sera composé d'élus ; de professionnels du bois, des partenaires du projet. Le vote des visiteurs de la Fête sera pris en compte.

Plusieurs prix seront attribués :

- le ou les prix du jury : sélection minima d'un projet voir plus en fonction du nombre de candidats et de l'enveloppe disponible
- Le coup de cœur du public : sélection d'un projet suite au vote dans une urne des visiteurs au cours de la Fête de la Forêt de Montagne.

Le jury se réserve le droit d'attribuer des mentions spéciales.

Le jury étant souverain, les choix des projets et des lauréats ne pourront être contestés de quelques manières que ce soit. Tous les participants du concours recevront une invitation à la remise des prix

Critères pris en compte par le jury

- Choix des essences et provenances
- Reproductibilité : le caractère reproductible sera analysé au regard des éléments suivants :
 - nombre d'heures, estimé par le candidat, pour la réalisation d'un exemplaire hors prototype
 - prix de vente évalué par les soins du candidat, le prix devra être concurrentiel pour une commune ou structure touristique
- Design, esthétique
- Aspects fonctionnels (accessibilité, confort) et sécuritaires
- Durabilité, entretien en maintenance

Récompenses :

Le montant des récompenses est à ce jour non défini, elle dépendra du budget disponible. Le montant minimum attribué sera de 500 €uros.

L'ensemble des créations fera l'objet d'une présentation détaillée au sein d'un livret distribué à l'ensemble des collectivités du territoire (soit 90 communes et 3 Communautés de communes) et aux structures touristiques du territoire.

Les créations et les entreprises seront également valorisés dans les journaux intercommunaux et sur leurs sites internet respectifs.

Le lauréat bénéficiera d'un portrait d'artisan dans le journal de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère.